



## CONSEIL DE QUARTIER CAUBRAY COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 AVRIL 2010

---

Assistaient à cette réunion :

Monsieur Philippe BELOUET, *adjoint délégué au Développement Urbain et Cadre de Vie, au Développement Economique et aux Ressources Humaines,*

Monsieur Hachemi MEZIANE  
Monsieur Denis CANTALOUBE  
Monsieur Jacques-Yves FRAIGNAC  
Monsieur André ATLAN  
Madame Marilyn CIVRAY  
Madame Brigitte POUX  
Madame Joëlle PELLETIER  
Madame Martine VILLEDIEU

Assistait également :

Laurent DRUART – Directeur Vie des Quartiers et Environnement

Etaient absents :

Madame Hélène CHOLLET  
Monsieur Nicolas LARMIGNAT  
Monsieur Damien PERIN

-0-

Les points à l'ordre du jour étaient :

. **de 19 heures à 20 heures 30** : Réunion thématique « *Urbanisation du quartier Caubray* » commentée par Philippe Belouet, adjoint délégué au développement urbain et cadre de vie (réunion initialement prévue le samedi 27 mars)

. **à 20 h 30** : réunion traditionnelle du conseil de quartier

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

### **1 – Sujets apportés par le conseil de quartier**

- Réponses aux questions listées en réunion intermédiaire du 6 mars par un groupe de conseillers de quartier

## **2 – Sujets apportés par la ville**

- Présentation du plan de désherbage (zéro pesticide)
- Etapes de la visite à vélo du 3 juillet
- Débat sur la nécessité, ou non, d'un budget de fonctionnement destiné aux conseils de quartier
- Voie de desserte : rue de la Pointe

## **3 – Actualité du quartier**

-0-

### **Première partie**

#### **Présentation par Philippe Belouet, *adjoint délégué au développement urbain et cadre de vie*, de « L'évolution urbanistique du quartier Caubray »**

En préambule, Monsieur Belouet évoque des questions posées, en amont, par les conseillers de quartier :

#### **Devenir du « Petit Chambord »** (bâtiment délabré, rue de la Pointe)

La mairie a lancé, en 2003, une procédure dite « édifice menaçant ruine » qui a été refusée par le Tribunal en 2005 car l'identification du propriétaire des lieux était imprécise. Une procédure, dite de « bien sans maître » a alors été initiée. Mais, dans le cadre d'une recherche successorale, un notaire, courant 2009, a apporté des précisions quant au nom du propriétaire. Aussi, la commune se doit de repartir sur la procédure initiale dite « édifice menaçant ruine ».

#### **Délocalisation du Centre de Secours**

Des échanges sont en cours avec le S.D.I.S., pour délocaliser le Centre de Secours. Le terrain recherché devra correspondre au mieux aux attentes des Olivetains et du S.D.I.S.. Le travail se déroule avec la commune de Saint Hilaire Saint Mesmin qui possède la même problématique qu'Olivet.

L'implantation d'un centre de secours doit respecter des normes (temps nécessaire par les pompiers pour se rendre au centre, puis temps nécessaire à l'intervention elle-même).

Cette étude est effectuée sur des sites qui ne sont pas sur l'emplacement réservé initialement mais qui correspondent aux attentes des trois parties (S.D.I.S., Olivet, Saint Hilaire).

Les lieux pressentis se situent le long de la rue du Général de Gaulle, face à l'établissement de La Couronnerie. Une surface importante est nécessaire. Actuellement, nous en sommes en phase prospective et rien n'est encore décidé.

Il est envisagé que ce centre de secours ait un véhicule d'intervention pour les premières interventions, voire plus selon le matériel disponible.

Dans quel délai ? On peut supposer un déplacement sous trois ans.

Que deviendra la caserne actuelle des pompiers ? Aucune solution n'est arrêtée pour l'instant. Très certainement, son devenir sera intégré à l'étude urbanistique du Clos du Bourg (terrains situés dans le périmètre des rues P.Genain, V.Manche et M.Belot). Le centre des pompiers actuel appartient à la Ville d'Olivet.

-0-

En suivant, Monsieur Belouet entre alors dans le cœur de la réunion en évoquant les différents projets urbanistiques en cours dans le Quartier Caubray :

- lotissement M. Muzialek : une vingtaine de pavillons individuels est projetée.
- lotissement Orlim : sont prévus 17 lots en construction individuelle, 2 lots en collectif R+2 (+ combles) dont une partie pour du logement social
- lotissement Bâtir-Centre : 20 lots (projection) – construction individuelle
- le Clos de la Vanoise :
  - . lotissement Belouet : 15 lots individuels + 1 lot social
  - . emplacement pour un projet communal sur l'emplacement réservé : projet non défini (projet scolaire ?)
- le Parc de la Vallée : 4 collectifs + 2 individuels

Le Conseil de Quartier évoque la question du commerce de proximité au vu de l'augmentation potentielle de la population. Monsieur Belouet indique que le P.L.U. actuel ne le permet pas, et ce, dans un souci de protection du commerce du centre ville.

-0-

**Deuxième partie** : réunion traditionnelle du conseil de quartier

### **1 – Sujets apportés par le conseil de quartier**

Réponses aux questions listées en réunion intermédiaire du 6 mars par un groupe de conseillers de quartier

Le Conseil de Quartier a bien reçu le retour d'information suite aux différentes interrogations soulevées lors de la réunion intermédiaire du 6 mars.

Néanmoins, ils tiennent à indiquer :

- que le temps nécessaire pour traiter le problème des habitations non-conformes dans la zone de protection du captage d'eau potable des Epinettes est beaucoup trop long au vu des risques potentiels pour l'environnement,
- qu'une voiture se stationne, en permanence, face au passage piéton, devant l'église Saint-Martin.

### **2 – Sujets apportés par la ville**

Présentation du plan de désherbage (zéro pesticide)

Le Conseil de Quartier examine le projet de zonage des rues dans leur quartier en lien avec l'évolution à moyen ou long terme du périmètre Zéro Pesticide. Les rues sont classées suivant la hauteur des adventices qui seront acceptées par les riverains si aucun traitement n'était réalisé.

Le Conseil de Quartier est favorable au plan à l'exception d'une zone qui devra être modifiée.

De même, ce plan de zonage devra être modifié en fonction de l'évolution urbanistique du quartier.

### Nécessité ou non d'un budget de fonctionnement destiné aux conseils de quartier

Après débat, le Conseil de Quartier souhaite que cette question soit abordée lors de leur prochaine réunion afin de réfléchir au type de projet qui pourrait être associé à ce budget.

### Points d'étapes de la visite à vélo du 3 juillet

Les conseillers de quartier choisissent les points suivants :

- point rencontre / petit déjeuner sur la plaine des Martinets
- arrêt plaine des Bêchets
- arrêt rue de la Pointe
- arrêt carrefour des rues de Coq et de l'Anguille
- arrêt devant le forage des Epinettes

### Voie de desserte : rue de la Pointe

Le réaménagement de cette rue est bien prévu courant 2010. Mesdames Villedieu, Poux et Pelletier se portent volontaires pour faire le relevé des dysfonctionnements de cette rue à transmettre à la mairie pour le 30 avril.

-0-

**→ la prochaine réunion aura lieu  
le lundi 6 septembre 2010 à 20 heures  
à la mairie - Salon bleu**

-0-